

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 13/05/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX

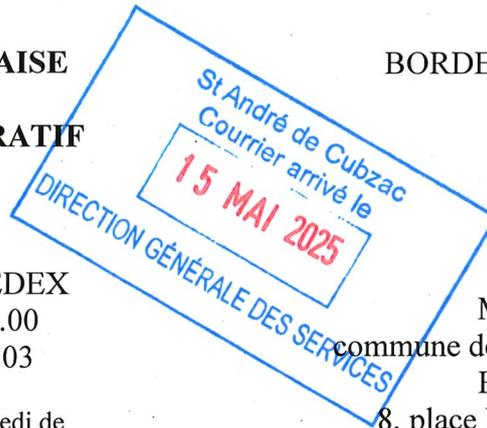
9 rue Tastet  
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00



E25000069 / 33

Mme le Maire  
commune de Saint André de Cubzac  
Hôtel de Ville  
8, place Raoul-Larche -BP 97  
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

<https://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000069 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

**E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet :** projet de règlement local de publicité (RLP) pour la commune de Saint André de Cubzac

Mme le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Virginie BELLIARD-SENS en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Françoise BAZALGETTE-MOIROT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Mme le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 13/05/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX

9 rue Tastet  
CS 21490  
33063 BORDEAUX CEDEX  
Téléphone : 05.56.99.38.00  
Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E25000069 / 33

Mme le Maire  
commune de Saint André de Cubzac  
Hôtel de Ville  
8, place Raoul-Larche -BP 97  
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

<https://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000069 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION.

**Objet :** projet de règlement local de publicité (RLP) pour la commune de Saint André de Cubzac

Mme le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Virginie BELLIARD-SENS, consultante en environnement, demeurant 127 cours Victor Hugo, BEGLES (33130) (tel : portable : 06.81.75.38.73.) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Françoise BAZALGETTE-MOIROT (tel : 05-56-92-26-80 ; portable : 06.35.55,03,54) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

13/05/2025

N° E25000069 /33

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation de commissaire du 13/05/2025**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 12/05/2025, la lettre par laquelle Madame le Maire de la commune de Saint André de Cubzac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*projet de règlement local de publicité (RLP) pour la commune de Saint André de Cubzac ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Virginie BELLIARD-SENS est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Françoise BAZALGETTE-MOIROT est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à madame le maire de la commune de Saint André de Cubzac, à madame Virginie Belliard-Sens et à Madame Françoise Bazalgette-Moirot.

Fait à Bordeaux, le 13/05/2025

le président,

Pour expédition conforme à l'original  
Pour le Greffier en Chef et par délégation  
Le Contrôleur des services techniques



Xavier BESSE des LARZES

Gil CORNEVAUX